Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260330-CC_2026_54-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30/03/2026
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-six, lundi trente mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération dûment convoqués le mardi vingt-quatre du mois de mars deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	61
Votants	62

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Léa TERRAUBE, déléguée de Redon, donne pouvoir à Gaëtan HAIRAULT

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	60
Votants	62

Après l'élection du 1er vice-président, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON

Secrétaire de séance : Valentin BEASSE

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S DE REDON AGGLOMERATION, MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Annexe : procès-verbal de l'élection des vice-président(e)s

La présente délibération a pour objet l'élection des Vice-président(e)s de REDON Agglomération, membres du Bureau Exécutif.

Rapport de M. Jean-François MARY, Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 17 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de REDON Agglomération à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 et fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n° CC_2026_53, déterminant le nombre de vice-présidents et celui des autres membres du Bureau Exécutif de REDON Agglomération ;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDERANT le bon déroulé des opérations de vote.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260330-CC_2026_54-DE

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- de proclamer M. Pascal DUCHENE, conseiller communautaire, élu 1er Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer Mme Rose-Line PREVERT, conseillère communautaire, élue 2ème Vice-présidente et la déclare installée ;
- de proclamer M. Jérôme RICORDEL, conseiller communautaire, élu 3ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer M. Alexis MATULL, conseiller communautaire, élu 4ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer M. Franck PICHOT, conseiller communautaire, élu 5ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer Mme Françoise BOUSSEKEY, conseillère communautaire, élue 6ème Vice-présidente et la déclare installée ;
- de proclamer M. Thierry POULAIN, conseiller communautaire, élu 7ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer Mme Isabelle BARATHON, conseillère communautaire, élue 8ème Vice-présidente et la déclare installée ;
- de proclamer M. Yoann LE FOL, conseiller communautaire, élu 9ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer M. Florent COUTANT, conseiller communautaire, élu 10ème Vice-présidente et le déclare installé ;
- de proclamer M. Benoit QUELARD, conseiller communautaire, élu 11ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer M. Rémi BESLE, conseiller communautaire, élu 12ème Vice-président et le déclare installé ;
- de proclamer M. Franck HERSEMEULE, conseiller communautaire, élu 13ème Vice-président et le déclare installé.

Fait et délibéré en séance
Le 30/03/2026,

Le Secrétaire de séance,
Valentin BEASSE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34